

Département
PAS DE CALAIS

Arrondissement
CALAIS

Canton
MARCK

Commune de VIEILLE-EGLISE et SAINT OMER CAPELLE

ARRETE DU MAIRE

Objet : Arrêté d'interdiction de circulation

Nous Maires de Vieille – Eglise et de Saint Omer Capelle

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Vu le Code de la Route

Vu le Code de la voirie routière

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de sécurité routière et notamment son article 6.

Considérant la nécessité de prendre des dispositions pour permettre à la société SADE de Saint-Martin les Boulogne de réaliser les travaux de défense incendie.

ARRETONS

Article 1 : Pour permettre la réalisation des travaux de défense incendie, la circulation sera restreinte rue du Drack au 2220 à Vieille Eglise et rue Marcel LHEUREUX à Saint Omer Capelle **la réalisation des travaux aura lieu le 14 et 15 juin 2018.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur la zone des travaux.

Article 3 : La signalisation indiquant ces restrictions sera mise en place et entretenue par la société SADE de Saint-Martin Les Boulogne.

Article 4 : La Commune et la Gendarmerie sont chargées de l'application du présent arrêté.

Vieille-Eglise, le 14 juin 2018

Le Maire
de Vieille Eglise



Anne DEHOUCK

Le Maire
de Saint Omer Capelle



Béatrice BOULANGER